

## **COMPTE RENDU du bureau médical du 27.09.2019**

Visa rédacteur	D. KOECHLIN	
Visa diffusion	P. GRIPPON	

#### BUREAU MEDICAL du 27.09. 2019

<u>Convocation</u>: Mr Emmanuel GIRARD, Dr CHANUT Charles, Dr François DESCLAUX, Dr GRIPPON Philippe, Dr KŒCHLIN Daniel, Dr SCALLIET Thomas, Dr Gisèle SURANYI, Dr Catherine VERZAT-PAOLETTI. Medhi DEGUIL (CTN « médical »),

<u>Participants en présentiel ou distanciel</u>: Emmanuel GIRARD, Philippe GRIPPON, Daniel KOECHLIN, François DESCLAUX, Céline RECULET (DTN adjointe service formation FFCK) Medhi DEGUIL

Excusés: Charles CHANUT, Catherine VERZAT-PAOLETTI

Excuses . Ci	Excuses : Charles Chanut, Catherine VERZAT-PAOLETTI		
	En mémoire du Dr Gilbert PERES		
	Suite au décès de Gilbert PERES (membre du bureau médical, conseiller scientifique de		
1	la commission médicale et par ailleurs président du comité « pagaie-santé) le bureau		
	médical propose que soit remise à titre posthume, une médaille d'or de la FFCK à sa		
	famille. Nous attendons donc l'accord du BEX et de la commission distinction fédérale		
	Daniel KOECHLIN se charge des liens avec ses sœurs.		
2	Approbation du CR du 23 mai 2019		
	A valider au prochain BEX		
	Certificat d'absence de contre-indication à la pratique sportive (CACI) et activités de		
	loisirs CK : sollicitation des médecins fédéraux		
	Céline RECULET nous présente avec Emmanuel GIRARD l'état actuel des réflexions		
	fédérales quant à la nouvelle politique de licences dans le but d'augmenter le poids de		
	la FFCK vis à vis de ses interlocuteurs publics et décideurs :		
	Objectifs:		
	100000 licenciés 2020,		
	200000 licenciés en 2024,		
	Développer les structures,		
	Développer les licences,		
3	Transformer la logique de licences en une logique d'adhésion à la FFCK,		
	Faire adhérer non seulement, les 20000 compétiteurs tous niveaux (dont 12000 au		
	niveau national), les pratiquants assidus, mais aussi les pratiquants de loisirs		
	occasionnels soit une population potentielle de 2.5 millions de pratiquants.		
	Si pour la population des « compétiteurs » aucune évolution n'est envisagée (licence		
	annuelle et CACI « Compétition » tous les trois ans tant que toutes les réponses sont		
	négatives à l'auto-questionnaire « QS-Sport ») en revanche la problématique se pose		
	pour les activités de loisir.		
	S'agit-il d'une activité physique ou d'une activité sportive au sens du code du sport ?		
	Peut-on alors s'exonérer du CACI ?		

TITRE Page 1 sur 3



### COMPTE RENDU du bureau médical du 27.09.2019

A l'aube du 21 siècle nous avons vécu un changement de paradigme. Le sport, la pratique d'une activité physique soutenue, était vécu initialement comme une mise à l'épreuve des capacités poussées aux limites de la physiologie. Une évaluation médicale avant sa mise en œuvre était nécessaire, un encadrement médical au décours était souhaitable.

Il a été démontré depuis les bienfaits de l'activité physique sur la santé. Il ne s'agit plus de vérifier l'aptitude au sport mais plutôt l'absence de contre-indication. La consultation médicale préalable à la pratique sportive ne doit plus être un frein à la pratique d'activités physiques.

3

La pratique ponctuelle de loisirs non encadrée n'impose pas de CACI. Pourquoi celui-ci devrait il s'imposer pour des « balades « en Canoë ou en kayak ou en embarcations propulsées par la pagaie dès lors qu'elles sont encadrées par une structure fédérale. Certaines fédérations comme celle de randonnée pédestre se sont exonérées de cette obligation prévue par le code du sport lors de la prise de la première licence. Les médecins de la FFCK vont réfléchir à cette proposition, sachant que (en dehors de la question posée ci dessus quant à la position juridique actuelle du code du sport), la frontière activité physique - sportive est difficile à établir dans notre activité CK, nautique et de plein air où les conditions de pratique peuvent se modifier brutalement (niveau d'eau, température, vents ...)

#### Interventions des médecins membres du CPS

#### Suite du décès de Gilbert PERES :

Les médecins fédéraux du CPS auront à cœur de poursuivre le travail intense que produisait Gilbert et apporteront toute l'aide nécessaire à la FFCK par leur investissement et leurs compétences.

<u>« Médicosport-santé » du CNOSF ( et par voie de conséquence le « médicosport » VIDAL)</u>

Les médecins fédéraux du CPS devront (comme pour tout bon dictionnaire ...) actualiser ces documents.

4

Demande est faite à Céline RECULET de nous fournir le document final adressé cette année à la commission médicale du CNOSF.

Retour du colloque sport santé de Saint Pierre Quiberon au cours des championnats du monde d'OCR.

Présence d'Emmanuel GIRARD, Catherine PAOLETTI, Daniel KOECHLIN et bien sûr, de l'organisatrice Evelyne COMBES.

Colloque bien sur très intéressant portant sur des sujets variés comme l'intérêt de la pratique sportive pour la santé et le traitement de maladies ; la nutrition avant, pendant et après l'effort ; la pratique du SUP, la présentation du CPS et des activités sport-santé fédérales.

Une assistance variable (mais tout de même conséquente) soulignant la difficulté d'organisation de réunions et colloques pendant une période de compétitions.

TITRE Page 2 sur 3



# COMPTE RENDU du bureau médical du 27.09.2019

4	Participation des médecins du CPS (et en particulier de Daniel KOECHLIN, Philippe GRIPPON, Olivier COSTE et Catherine PAOLETTI à la <u>première réunion de formation</u> des éducateurs « pagaie-Santé » fédéraux qui aura lieu le 4 octobre 2019
	Prochaine réunion du Comité Pagaie-Santé, le 12 10 2019 lors des « Dragon Ladies Days » à Vaires sur Marne
	Les suites de l'AG de l'UNMF (18 septembre 2019)  Un Procès (intenté par l'association française d'ostéopathes à l'encontre de l'UNMF e autres syndicats médicaux et paramédicaux) a été perdu par les initiateurs ; aussi dan les fédérations il ne doit plus avoir d'intervention d'ostéopathe qui ne sont pas ou r médecins ni kinésithérapeutes.  (Est soulevé dans ce cadre l'Intervention d'un ostéopathe au temps d'échang pendant le WE DRAGON LADIES DAYS du 12/13 octobre prochain)
	Fut évoqué le Suivi à long terme de la santé des anciens athlètes de haut niveau dan
5	les fédérations Une enquête de l' U.N.M.F. sur le « sport santé » dans les fédérations a été réalisée la FFCK a t'elle répondue ? et qui ? (Daniel KOECHLIN n'étant pas au courant) Les Conditions de gestion des budgets allouées au « médical » au sein des fédération
	ont été évoquées.  Daniel KOECHLIN, comme d'autres médecins fédéraux nationaux a fortement regrett la très mauvaise ambiance (pour ne pas écrire plus) entre certains membres du C. de l'UNMF » et son président : les problèmes auraient du être résolus avant cette AG.
	Retour du congrès de médecine du sport de Reims de septembre 2019  Non traité faute de temps
6	Présence des médecins fédéraux sur les manifestations et compétitions fédérales Non traité faute de temps.
7	SMR et suivi médico-sportif des équipes de France Non traité faute de temps.
8	Site internet Fédéral : place et contenu du « médical » Non traité faute de temps.
9	Le devenir de la prévention du dopage à la FFCK  Non traité faute de temps.
10	Questions diverses : -nouvelle composition du bureau médical -trousse de secours Non traitées faute de temps.
	Date du prochain bureau médical
11	22 novembre 2019 ; 14 heures -17 heures au siège de la FFCK

TITRE Page 3 sur 3